

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6725

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 16**

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« transition »

les mots :

« bifurcation ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à remplacer les occurrences de transition écologique par celle de bifurcation écologique.

Il ne s'agit pas d'une simple modification formelle. Cela vise à indiquer qu'il s'agit d'un changement de direction rapide de notre économie. Les salariés et leur instance représentative - le CSE - doit être partie prenante de cette affaire car ils ont la meilleure connaissance de leurs outils de travail, de leurs qualification et donc comment se rendre utile à la bifurcation de notre économie.